

3^{es} ÉTATS GÉNÉRAUX DES FESTIVITÉS POPULAIRES ET CULTURELLES DE FRANCE



16 septembre 2022
Saint-Amand-Montrond (18)

Avec le soutien



Synthèse finale des États généraux des fêtes et festivités populaires et culturelles :

Déclaration commune

Les représentants des associations, syndicats professionnels et salariés rassemblés le 16 septembre 2022 à Saint-Amand-Montrond dans le Cher (18) pour les 3^{es} États généraux des fêtes et festivités populaires et culturelles, alertent ce jour les pouvoirs publics sur le caractère impérieux de soutenir et accompagner le secteur occasionnel et les activités qu'ils déploient en commun partout sur tous les territoires, notamment dans les endroits où ce sont les seules activités culturelles accessibles à l'ensemble des habitants. Ils rappellent que la culture n'est pas un coût, mais un investissement démocratique, social et économique.

Le lien social est ce qui nous constitue en société ; il a été fortement abîmé par vagues successives de l'épidémie de Covid-19, auxquelles il nous faut rajouter aujourd'hui les périodes de canicules et de sécheresse. La reprise des activités populaires est primordiale pour tous et toutes, mais en particuliers pour nos aînés parfois isolés socialement et les jeunes et plus encore dans les zones rurales.

Le bénévolat sur lequel repose l'organisation de ces fêtes et festivités a changé de visage et à besoin d'être stimulé plus encore que soutenu. Il est la base de la citoyenneté active et assure gratuitement une activité d'intérêt général majeure.

Nous affirmons que la reconnaissance du bénévolat est une urgence démocratique.

Parce-que la responsabilité pénale de ces manifestations est assumée par les responsables associatifs, cette reconnaissance passe notamment par le **renforcement du budget du FDVA** afin de permettre la pédagogie, l'accompagnement et la formation des bénévoles qui portent ces projets. Nous affirmons la nécessité du **soutien à la structuration du secteur associatif culturel** par l'ensemble des pouvoirs publics, à tous les échelons.

L'ensemble de ces activités festives est une ressource économique qui fait vivre de très nombreux corps de métiers partout sur le territoire et à un poids économique de 13 milliards d'euros. Il assure une part importante des revenus des artistes et techniciens, variable selon les régions, avec notamment 70 000 cachets versés par l'intermédiaire du Guso lors d'une année normale. Les associations organisatrices de fêtes et festivités fonctionnent pour 79% d'entre elles sur fonds propres. Les 21% qui sont subventionnées, le sont de façon très variable (de quelques centaines d'euros à plusieurs milliers).

Pour que ces activités reprennent et se développent, il faut garantir aux associations, la mise en place d'un **fonds de garantie pour assurer la préservation de leurs fonds propres engagés en cas d'annulation**. Nous soulignons la nécessité de **prolonger les aides à l'emploi artistique pour le deuxième trimestre 2022 et l'année 2023 dans le secteur du spectacle occasionnel**.

L'ensemble de l'écosystème de ces festivités de proximité, au travers de leurs représentants a besoin de trouver un lieu d'interlocution régulière avec les pouvoirs publics. Nous affirmons que la démocratie culturelle doit progresser. Nous soulignons en particulier la nécessité de la **mise en place d'une plateforme de développement** des festivités populaires, mise en place déjà demandée en 2021 et qui n'a toujours pas été suivie d'effets malgré les promesses de l'Etat ! Cette plateforme, sous l'égide du ministère de la Culture, doit réunir les représentants des associations culturelles et festives, des associations d'élus, des organisations d'artistes et de prestataires et les services de l'Etat concernés et ce pour consolider le dialogue social et instaurer un vrai dialogue civil important pour la préservation de nos activités, de nos traditions et de notre culture.



FNCOF
1 boulevard Bonrepos, BP 91, 31 000 TOULOUSE
Tél. : 05 62 72 90 90 - E-mail : relation@fncof.com
Suivez-nous Fédération Nationale des Comités et Organisateurs de Festivités - FNCOF
Site : www.fncof.com SIRET 47994182500032

